



## Compte rendu de la réunion du Comité d'orientation national de la santé et de la sécurité au travail (CONSST) du 1<sup>er</sup> mai 2014

159, promenade Cleopatra, Ottawa (Ontario)  
Salle de conférence 207

### Représentants des employés

#### IPFPC

- Dr. Ayman Soryal (coprésident)
- Zeljko Ruzicic
- Terry Petrow

#### AFPC

- Bob Kingston (coprésident)
- Marlene O'Neil
- Rick Cormier
- Jose Evangelho

### Représentants de l'employeur

- Gérard Étienne (coprésident)
- Brenda Dagenais
- Marc Sabourin
- Scott Thompson (en remplacement de Wendy Bray)
- Richard Arsenault (en remplacement de Colleen Barnes)
- Liz Foster

### Conseiller technique

- A. Craig Houghton

### Secrétariat

- Kerry Piccolotto

### Absent

### Invitée

- Christine Leong, gestionnaire, Gestion de l'incapacité

- 
1. Mot de bienvenue du président
  2. Examen et approbation de l'ordre du jour
  3. Examen des mesures de suivi découlant de la réunion du 23 janvier 2014
  4. Points permanents
  5. Affaires nouvelles
  6. Tour de table
-

## 1. Mot de bienvenue du président

Dr. Soryal souhaite la bienvenue aux participants. On procède à un tour de table pour permettre aux participants de se présenter. Dr. Soryal remercie les membres du comité, les coprésidents et le secrétariat d'avoir approuvé et publié en temps opportun le compte rendu de la réunion de janvier.

## 2. Examen et approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour de la réunion est approuvé.

## 3. Examen des mesures de suivi découlant de la réunion du 23 janvier 2014

### a) Programme de prévention de la violence et du harcèlement en milieu de travail

B. Dagenais distribue aux membres du comité des exemplaires du message du président afin qu'ils formulent des commentaires. Le secrétariat transmettra aux membres des exemplaires des plus récentes versions des « Foire aux questions » de manière à ce qu'ils puissent transmettre leurs commentaires à leur propos à la Division de la SST et de la prévention dans les deux semaines.

#### Mesure de suivi :

- Les **membres du comité** doivent transmettre leurs commentaires sur le message du président et les FAQ à la Division de la SST et de la prévention d'ici le 16 mai 2014. Les commentaires transmis seront communiqués aux présidents avant d'être publiés.

### b) Membres nommés au sein des comités de SST

Les membres du comité ont reçu un exemplaire du document intitulé « Une journée dans la vie de... ». Ils recommandent que ce titre soit remplacé par le titre suivant : « Rôles du comité et des représentants en matière de SST ». Ils ont également recommandé que la version révisée du formulaire « Avis de sélection et de nomination – Membre/représentant du comité de santé et de sécurité » et le document « Rôles du comité et des représentants en matière de SST » soient diffusés ensemble et qu'ils soient mis en œuvre.

#### Mesure de suivi :

- La **Division de la SST et de la prévention** doit diffuser la trousse de documents traduits aux membres du comité de manière à ce qu'ils puissent faire l'objet d'un examen final avant d'être distribués par le réseau de SST et d'être affichés sur Merlin.

### c) Bien-être des employés et changement organisationnel

En réaction aux préoccupations soulevées relativement au bien-être des employés par suite de la mise en œuvre du PARD, M. O'Neil a élaboré la version préliminaire d'un cadre sur le bien-être, lequel a fait l'objet d'une première discussion durant une réunion du sous-comité. Brenda Dagenais transmettra des commentaires au sous-comité établi aux fins d'examen et de suivi. Les membres du comité recommandent que Kerry Piccolotto soit nommée au sein du sous-comité en remplacement de Jennifer Corley.

#### Mesures de suivi :

- **Brenda Dagenais** examinera la version préliminaire du cadre et transmettra ses commentaires au sous-comité aux fins d'examen.
- Le **sous-comité** se réunira pour examiner et intégrer ces commentaires, et transmettra un rapport au CONSST d'ici la prochaine réunion.

## d) Évaluation ergonomique et comités de chantiers

Le sous-comité auquel a été confiée la tâche d'examiner le processus de diffusion, de classement et de conservation des rapports relatifs à l'ergonomie a tenu une réunion à l'issue de laquelle il a formulé trois recommandations à l'intention du CONSST, à savoir les suivantes : les évaluations ergonomiques doivent être transmises aux comités ou aux représentants locaux en milieu de travail en matière de SST; ces évaluations doivent être transmises aux employés et aux superviseurs; une copie des évaluations sera versée au dossier des employés. La Division de la SST et de la prévention procède actuellement à l'examen du processus lié à cette dernière recommandation.

Une discussion plus générale est menée à propos des procédures de tenue de dossiers des comités de santé et de sécurité et de l'élaboration d'une convention visant la normalisation des processus d'entreposage et d'appellation des dossiers en matière de SST. La Division de la SST et de la prévention formulera des recommandations à ce dernier sujet en vue d'une discussion avec les membres du sous-comité.

### Mesures de suivi :

- La **Division de la SST et de la prévention** rédigera un communiqué à l'intention des comités et des représentants en matière de SST en vue de leur rappeler l'importance que revêt le fait de veiller à ce que les dossiers soient tenus de façon appropriée (sécuritaire) et demeurent accessibles même si la composition du comité change. L'ébauche du comité sera soumise aux coprésidents et aux membres du CONSST avant d'être diffusée.
- La **Division de la SST et de la prévention** élaborera la version préliminaire de protocoles relatifs à la convention d'appellation et des lignes directrices sur l'entreposage des dossiers à l'intention des comités et des représentants en matière de SST, et transmettra ces documents au sous-comité aux fins de discussion.

## e) Mandat du CONSST

Brenda Dagenais distribue aux membres une nouvelle version du mandat aux fins d'examen et de rétroaction. Les membres doivent transmettre leurs commentaires à la division de la SST et de la prévention dans les deux semaines.

### Mesures de suivi :

- Brenda Dagenais fournit aux membres du CONSST la version définitive proposée du mandat.
- Le **CONSST** doit passer en revue les modifications finales proposées du cadre de référence et transmettre ses derniers commentaires d'ici le 16 mai 2014.

## f) Défibrillateurs externes automatisés (DEA)

Pour donner suite à une demande formulée par le centre opérationnel de l'Atlantique en vue d'obtenir une orientation concernant l'achat et l'installation de DEA, la Division de la SST et de la prévention a élaboré et présenté au comité un modèle et un questionnaire d'analyse de rentabilisation et d'évaluation des risques que les lieux de travail pourront utiliser au moment d'établir la nécessité d'acquérir un DEA.

Le comité ou le représentant local en matière de SST transmettra l'analyse de rentabilisation remplie et approuvée à l'échelle locale au CONSST afin qu'il procède à son examen et qu'il est possible de recommander au VP des Ressources humaines et au VP de la direction générale appropriée de l'examiner et de l'approuver.

### Mesure de suivi :

- La **Division de la SST et de la prévention** fera traduire les documents et transmettra ensuite l'outil d'évaluation aux comités locaux de SST.

## g) Tuberculose

Les noms des experts en matière de tuberculose sont fournis à Dr. Soryal. Aucune autre mesure n'est prise. Craig Houghton et Dr. Ayman Soryal tiendront une réunion et présenteront au CONSST un plan à l'intention du sous-comité sur ce sujet.

### Mesure de suivi :

- **Dr. Ayman Soryal et Craig Houghton** tiendront une réunion et commenceront à collaborer avec le sous-comité. Ils présenteront un rapport à ce sujet à la prochaine réunion du CONSST.

## h) Sulfure d'hydrogène (H<sub>2</sub>S)

En réaction aux préoccupations soulevées à propos des risques auxquels les employés de l'ACIA peuvent être exposés durant les activités d'abattage (principalement de porc et de bœuf), le comité recommande la création d'un sous-comité dont la tâche consistera à se pencher sur le problème et à formuler des recommandations sur la manière d'évaluer les risques éventuels et des mesures à prendre pour protéger les employés. Le sous-comité n'a pas tenu de réunion récemment; il se réunira afin d'examiner la situation actuelle et de prendre des décisions en ce qui a trait aux recommandations à formuler relativement à l'échantillonnage, au nombre de sites à analyser et à la suite des choses.

Le sous-comité envisagera l'ajout à la liste des établissements avicoles et ovicoles, où des problèmes liés au sulfure d'hydrogène peuvent être présents.

Dr. Ayman Soryal recommande que Dr. Lina Johannson soit nommée au sein du sous-comité de manière à ce qu'elle puisse analyser ce problème. Les membres du comité souscrivent à cette recommandation.

### Mesures de suivi :

- **Bob Kingston** prévoira une réunion du sous-comité durant laquelle on élaborera un plan qui sera présenté à la prochaine réunion du CONSST aux fins d'examen et de discussion.
- La **Division de la SST et de la prévention** ajoutera le nom de Dr. Lina Johannson à la liste des membres du sous-comité.

## i) Produits parfumés en milieu de travail

La Division de la SST et de la prévention n'a pas encore terminé l'élaboration de la stratégie en matière de communications relative aux lignes directrices sur les produits parfumés en milieu de travail.

### Mesures de suivi :

- La **Division de la SST et de la prévention** doit fournir la version préliminaire des documents au plus tard le 31 mai 2014.
- Le **CONSST** doit transmettre ses commentaires à la Division de la SST et de la prévention dans les deux semaines suivant la réception des documents ou le 30 juin 2014 au plus tard.

## j) Absence de rapport d'enquête de situation comportant des risques (RESR) concernant des plaintes/griefs déposés pour harcèlement/violence au travail et aucun RESR consigné dans le rapport sommaire ou dans le rapport annuel de RHDSC

Par suite d'une question posée par le centre opérationnel de l'Atlantique concernant le fait que le RAESCR d'EDSC ne comportait aucune donnée sur les plaintes relatives à la violence en milieu de travail, la Division de la SST et de la prévention a rédigé l'ébauche d'un communiqué (en instance de traduction) fournissant des explications à propos des exigences appropriées. Lorsque le communiqué aura été reçu, il sera transmis au CONSST aux fins d'examen avant diffusion.

### Mesure de suivi :

- La **Division de la SST et de la prévention** doit transmettre le communiqué au comité dès qu'il aura été reçu des services de traduction.

## **k) La demande d'un certificat médical par l'employeur peut entraîner des risques de maladie pour des employés et des patients et fait perdre un temps précieux aux médecins**

Le CONSST avait demandé que la question des certificats médicaux soit inscrite à l'ordre du jour de la réunion du CNCPS du 25 mars 2014, mais comme cet ordre du jour était déjà chargé, cette question sera examinée durant la réunion suivante du CNCPS.

Brenda Dagenais indique aux membres du comité qu'un bulletin d'interprétation comportant d'éventuels éclaircissements sur la question sera diffusé. Dès qu'il aura été rédigé, ce document d'information sera transmis au CONSST.

### **Mesure de suivi :**

- **Brenda Dagenais** transmettra au CONSST un exemplaire du bulletin d'interprétation dès que le service des Relations de travail l'aura publié.

## **l) Déménagements au 1400, chemin Merivale**

Marlene O'Neil informe le comité du fait que l'on procède actuellement à l'examen de considérations de nature ergonomique dans les installations du chemin Merivale. On fait observer qu'aucune consultation n'a été menée auprès du comité de SST de la RCN à propos de modifications pouvant avoir une incidence sur la santé et la sécurité des employés touchés par les déménagements.

Scott Thompson fait le point sur le projet de regroupement des postes de travail de la RCN. Toutes les questions et préoccupations en matière de SST soulevées par les comités locaux de SST ont été examinées au cas par cas.

À titre indicatif, on souligne que des consultations doivent être menées auprès des comités de SST locaux concernant les modifications qui, au bout du compte, pourraient avoir une incidence sur la santé et la sécurité des employés.

B. Kingston mentionne que ni le CONSST ni aucun autre comité n'a participé à une discussion concernant les déménagements prévus au sein de l'AC. Il signale également qu'aucune consultation à l'échelle du service n'a été menée en ce qui en trait à la norme Milieu de travail 2.0, et que TPSGC ne s'occupe pas de questions liées à la SST.

L. Foster informe le comité du fait que les membres de l'équipe chargée des déménagements sont sensibles aux questions d'ordre ergonomique et demandent qu'on leur fournisse des copies des rapports pertinents pour qu'ils puissent s'assurer que les préoccupations sont examinées.

L. Foster précise qu'elle est confiant que les problèmes sont pris en charge de façon appropriée.

B. Kingston indique au comité qu'une liste de vérification touchant ce type de travail a été créée à l'intention de la haute direction, et il se demande pourquoi, en l'occurrence, elle n'a pas été utilisée.

### **Mesures de suivi :**

- **Scott Thompson** doit fournir au comité des informations à jour sur le projet de regroupement des postes de travail de la RCN.
- Le **service responsable des locaux** veillera à ce que les comités de SST soient consultés, au besoin, avant tout futur déménagement. Ces consultations porteront notamment sur la conversion de locaux existants ou de nouveaux locaux en vue de leur conformité avec la norme Milieu de travail 2.0.
- La **Division de la SST et de la prévention** examinera la liste de vérification et formulera des commentaires à son sujet à l'intention du comité.

## 4. Points permanents

### a) Programme d'aide aux employés

C. Houghton informe le comité du fait que le marché lié au PAE a été adjugé à Morneau Shepell. La Division de la SST et de la prévention collabore avec l'entrepreneur en vue d'élaborer une stratégie concernant l'annonce du nouveau marché, la fourniture de renseignements détaillés concernant les services et la sensibilisation du personnel. Le sous-comité participera à la création de la stratégie de mise en œuvre. Le but est de procéder à un lancement officiel du programme en septembre. Morneau Shepell sera invité à présenter un exposé durant la réunion de juillet du CONSST.

#### Mesures de suivi :

- La **Division de la SST et de la prévention** doit prendre les dispositions requises aux fins de la présence du fournisseur de services liés au PAE à la réunion de juillet 2014 du CONSST.
- La **Division de la SST et de la prévention** collaborera avec Morneau Shepell et le sous-comité afin de concevoir une stratégie de mise en œuvre.

### b) Programme de services de santé

C. Houghton signale que la durée du marché conclu avec le fournisseur de services a été prolongée, et que la Division de la SST et de la prévention collaborera avec le service responsable de l'approvisionnement en vue de l'élaboration de la demande de propositions. On tiendra le comité au courant des progrès réalisés.

#### Mesure de suivi :

- La **Division de la SST et de la prévention** veillera à inscrire une mise à jour sur le Programme des services de santé à l'ordre du jour de la réunion de juillet 2014.

### c) Formation obligatoire de l'ACIA en matière de SST

C. Houghton informe le comité du fait que le communiqué n'a pas encore été rédigé. Aucune autre discussion n'a lieu à ce sujet.

#### Mesure de suivi :

- La **Division de la SST et de la prévention** doit rédiger un communiqué à propos du plan lié à la formation obligatoire en matière de SST aux fins d'examen et de rétroaction par le comité.

### d) Projet de gestion de l'incapacité (PGI)

**Christine Leong** présente les conclusions d'une évaluation de la gestion de l'incapacité en milieu de travail menée par l'unité de la rémunération des employés du gouvernement du Programme du travail.

Cette évaluation volontaire fournit un « instantané » du programme actuel de gestion de l'incapacité d'une organisation donnée, et cerne ses forces et ses faiblesses.

On fait observer qu'il sera très important pour la suite des choses de renforcer les capacités du programme.

Toutes les questions touchant cette initiative peuvent être adressées au groupe de travail sur la gestion de l'incapacité du CONSST.

#### Mesure de suivi :

- Le projet de gestion de l'incapacité constituera un point permanent des réunions du CONSST, et on déploiera des efforts afin de trouver des documents et des renseignements de l'organisation pouvant contribuer à sa mise sur pied.

## **e) Les cinq priorités du CONSST – Exposé présenté à la réunion du Comité de la haute directions (CHD) tenue en juillet 2012**

Les membres du comité tiennent une discussion concernant l'importance des cinq priorités et la manière dont le CHD les utilise pour harmoniser les priorités de financement centrales distinctes des priorités de financement des directions générales.

Les priorités sont nécessaires puisqu'elles permettent d'envisager le CHD comme une instance organisationnelle d'éducation concernant le programme de SST et qu'elles peuvent rendre possible l'obtention d'un financement lié aux priorités nationales en matière de SST.

### **Mesure de suivi :**

- Les **coprésidents du CONSST** examineront et confirmeront les cinq priorités avant la présentation d'un exposé au CHD. Un appel conférence sera organisé expressément à cette fin.

## **f) Stratégie sur la santé mentale – Projet pilote pairs à pairs**

On demande qu'un membre du CONSST soit invité à assister et à prendre part aux discussions qui seront tenues à propos de la création d'une stratégie organisationnelle sur la santé mentale de manière à ce qu'il puisse tenir le comité informé des progrès réalisés.

### **Mesure de suivi :**

- **Gérard Étienne** doit faire en sorte qu'un membre du CONSST soit invité à assister aux réunions du comité de direction sur le projet pilote pairs à pairs.

## **g) Prévention de la violence en milieu de travail – Personnes compétentes**

La majeure partie de ceux qui devaient participer aux trois cours obligatoires de la formation sur les personnes compétentes n'ont toujours pas mené à bien la formation.

### **Mesure de suivi :**

- La **Division de la SST et de la prévention** doit effectuer un suivi auprès des personnes qui n'ont pas encore mené à bien la formation.

## **h) Prévention de la violence familiale**

Marlene O'Neil informe le comité du fait qu'elle a réalisé des progrès, mais qu'elle n'est pas encore prête à lui présenter des renseignements concernant la violence familiale. Elle confirme cependant que la version préliminaire d'un document sera transmise aux membres avant la prochaine réunion.

### **Mesures de suivi :**

- **Marlene O'Neil** transmettra l'ébauche de documents au CONSST avant la prochaine réunion.
- **Marlene O'Neil** doit présenter la trousse relative à la prévention de la violence familiale durant la réunion de juillet du CONSST.

## 7. Affaires nouvelles

### a) Information – Un rapport du Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC) réclame la prise de mesures urgentes de prévention du cancer

Le comité stratégique en matière de SST du centre opérationnel de l'Ontario a transmis ce rapport au CONSST à des fins d'information et, au besoin, de diffusion.

Le rapport comporte des renseignements détaillés à propos des groupes de personnes qui ont signalé des cas de cancer et des tendances en la matière.

Les membres du comité tiennent une discussion à propos des activités de suivi ou de surveillance menées au sein de l'Agence.

À l'heure actuelle, aucun suivi n'est effectué relativement à des questions précises comme le cancer. Les comités de SST en milieu de travail surveillent les tendances au sein de leur lieu de travail respectif, et de nombreux comités des régions et des centres opérationnels effectuent également un suivi en ce qui a trait aux tendances globales. Les comités de SST en milieu de travail devraient se pencher sur le rapport du CIRC et procéder à un examen des activités des employés et des risques auxquels ils peuvent être exposés.

#### Mesure de suivi :

- La **Division de la SST et de la prévention** diffusera le rapport au sein du réseau de la SST à des fins d'information et de discussion.

### b) Examen du site Web sur la SST de l'ACIA

La dernière modification du site Web sur la SST de l'ACIA remonte à 2011, et on doit procéder à un examen de sa structure pour s'assurer qu'il répond aux besoins des employés, des superviseurs et des gestionnaires qui sont à la recherche d'informations relatives à la SST.

Le site Web a été mis à jour. On peut à présent y trouver les comptes rendus de réunions du CONSST et d'autres documents concernant la SST. Un examen visant la création d'une page Web nationale concernant la SST est en cours; cette page permettrait à tout utilisateur d'accéder facilement à l'ensemble des documents et des renseignements concernant la SST. À mesure que le projet progressera, toutes les directions générales seront consultées en vue du regroupement des renseignements touchant la SST.

Le moment est bien choisi pour apporter les modifications nécessaires à la page Web sur la SST, vu que Merlin est en train de subir quelques changements.

#### Mesure de suivi :

- La **Division de la SST et de la prévention** consultera les directions générales et le CONSST à mesure que ce projet progressera et que les modifications prévues seront apportées.

### c) Plainte déposée auprès d'EDSS concernant la politique de prévention de la violence en milieu de travail de l'ACIA.

**Craig Houghton** présente le sujet et passe en revue la note d'information connexe.

Un employé du centre opérationnel de l'Ontario a déposé une plainte. Il allègue que l'actuelle politique de prévention de la violence en milieu de travail de l'ACIA ne comblait pas le besoin lié à une formation sur la prévention de la violence en milieu de travail et ne fournissait pas les outils permettant d'évaluer les facteurs relatifs à la violence en milieu de travail énoncés à la partie XX du Règlement.

Par suite de cette plainte, deux documents ont été déposés auprès du CONSST, à savoir la version préliminaire de l'aperçu d'un plan de leçon visant l'élaboration d'un module de formation sur la



violence en milieu de travail (contenu), et un exemple de questionnaire d'évaluation de la violence en milieu de travail pouvant servir d'outil local d'établissement des facteurs relatifs à la violence en milieu de travail. La Division de la SST et de la prévention demande qu'on lui fournisse une rétroaction sur ces documents, qui seront utilisés aux fins de la conception d'une stratégie de formation et d'évaluation propre à l'Agence. Le comité sera consulté régulièrement pendant le processus de conception.

Bob Kingston mentionne que le ministère de la Défense nationale avait élaboré un module de formation sur la violence en milieu de travail en collaboration avec le CCHST.

On a reçu un autre rappel concernant le fait que, conformément au CTC, toutes les activités de conformité menées dans le cadre du Programme du travail doivent faire l'objet d'un rapport, lequel doit être soumis au CONSST.

#### Mesure de suivi :

- Les **membres du CONSST** examineront l'aperçu du plan de leçon concernant la formation sur la prévention de la violence en milieu de travail et le questionnaire d'évaluation sur la violence en milieu de travail, et fournira à leur sujet une rétroaction à la Division de la SST et de la prévention au plus tard à la fin de juin.
- Le **secrétariat du CONSST** doit ajouter un point permanent lié aux activités de conformité du Programme du travail à l'ordre du jour des réunions du CONSST.

## 8. Tour de table

Rick Cormier propose d'ajouter la question de la politique sur les intempéries et de son application incohérente à l'ordre du jour de la prochaine réunion du CONSST.

Jose Evangelho soulève la question du verrouillage et de l'étiquetage, s'interroge sur l'état de la formation du personnel de l'ACIA et se demande si les renseignements pertinents ont été transmis à l'industrie. Craig Houghton lui répond que le centre opérationnel de l'Ontario mène un projet pilote dans la région du Sud-Ouest afin d'établir si les renseignements relatifs au processus de verrouillage et d'étiquetage avaient été transmis aux membres de l'industrie. Le cas échéant, il s'agira d'obtenir de l'information concernant ceux à qui l'information a été transmise, et dans la négative, le centre opérationnel de l'Ontario veillera à ce que l'information soit communiquée. Les membres tiennent une discussion de portée plus générale à propos des moyens utilisés pour aviser les membres de l'industrie des pratiques de l'organisation en matière de sécurité au travail et du processus employé pour fournir ces informations à l'ensemble des secteurs d'activité à l'échelle nationale et régionale.

Dr. Ayman Soryal rappelle aux membres du CONSST l'importance que revêt le fait de veiller à ce que des mesures soient prises relativement à ces points permanents de manière à ce qu'ils ne demeurent pas trop longtemps inscrits à l'ordre du jour.

### La prochaine réunion aura lieu le 24 juillet 2014

Date : 2014-07-02

Coprésident, employés

Date : 2014-06-24

Coprésident, employés

Date :

Coprésident, employeur

*Signature est au dossier*

**Bob Kingston (AFPC)**

*Signature est au dossier*

**Dr. Ayman Soryal (IPFPC)**

*Signature est au dossier*

**Gérard Étienne (ACIA)**